

Transparence du financement des campagnes et des organisations politiques

Art. 7 loi sur le financement de la politique (LFiPol du 16.12.2020)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

BUDGET

Date du jour :	08.10.2021
Date de la votation :	07.11.2021

Nom de l'organisation politique :	Parti Libéral Radical		
Inscrite au Registre des partis politiques :	oui	Numéro de parti :	3
Nom de la campagne :	Elections cantonales		

Dépenses	CHF	Recettes	CHF
Communication (site internet, réseaux sociaux, medias, journaux)	71'450	Dons et libéralités personnes physiques > CHF 5'000 CHF	0
Publicité (flyers, affiches, publications, produits dérivés)	14'200	Dons et libéralités personnes morales > CHF 1'000	0
Manifestations et événements	17'200	Autres dons et libéralités	47'950
Remboursement frais, débours (notamment aux bénévoles)	0	Contribution des candidats et des cercles	28'000
Aides financières à d'autres formations politiques ou organismes	0	Autres produits divers	25'000
Frais administratifs et divers	12'100	Repas de soutien	14'000
TOTAL	114'950	TOTAL	114'950

Art. 7 loi sur le financement de la politique (LFiPol du 16.12.2020)



BUDGET

Date du jour :	08.10.2021
Date de la votation :	07.11.2021

Nom de l'organisation politique :	Parti Libéral Radical de la Gruyère
Nom de la campagne :	Elections cantonales 2021

[illegible]

Art. 7 loi sur le financement de la politique (LFiPol du 16.12.2020)



BUDGET

Nom de l'organisation politique :	Parti Libéral Radical de la Gruyère
Nom de la campagne :	Elections cantonales 2021

0